

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 2 juillet 2013 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et messieurs les conseillers René Pinard, Jean Tessier, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2013-07-01

Nomination d'une secrétaire d'assemblée

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général par intérim est à l'extérieur pour des raisons de vacances;

ATTENDU que le conseil doit nommer une secrétaire d'assemblée pour la présente séance;

ATTENDU que madame Christine Trudel, adjointe administrative a déjà occupé le poste de secrétaire lors de séance antérieure;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal nomment madame Christine Trudel, adjointe administrative à titre de secrétaire de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1578 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-03

Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 3 juin 2013

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE la secrétaire d'assemblée est dispensée de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2013, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique aux membres du conseil le 11 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

(ADOPTION)

2013-07-04

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2013

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2013 soit adopté tel que rédigé, à l'exception de la résolution 2013-06-17, pour lequel le maire appose son droit de veto, conformément au paragraphe trois de l'article 142 du code municipal et dont il refuse d'en apposer sa signature. Cette résolution sera donc soumise à nouveau aux élus lors de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Amélie Germain-Bergeron, conseillère-cadre aux communications du CSSS, nous informant du départ à la retraite de monsieur Alain Corriveau et que monsieur Michel Champagne occupera les fonctions de directeur général.
- De l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous informant des vagues de chaleur qui peuvent avoir un impact important sur la santé des personnes vulnérables : personnes âgées, personnes qui souffrent de maladies chroniques ou mentales et les enfants de 0 à 4 ans. Il nous est donc proposé de rendre accessible des endroits climatisés pendant quelques heures de la journée ainsi ce simple répit peut réduire de façon significative un état d'épuisement.
- De Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel à la MRC des Chenaux, nous invitant à la Galerie d'art du presbytère de Champlain afin d'admirer les œuvres de trois artistes : Patricia Bouffard-Lavoie, Louise Hallé et Suzie Allen. L'exposition est gratuite et accessible au public jusqu'au 21 juillet prochain, les vendredis, samedis et dimanches, de 13h00 à 17h00.
- De Joël Racine, Gestion Prévention Incendie nous offrant un mandat de prévention incendie, gestion complète des risques faibles à très élevés 2013 ainsi que le classement des risques.
- De la MRC des Chenaux nous informant du programme d'aide financière RÉNOVILLAGE offert par la société de l'habitation du Québec. Une aide financière pouvant aller jusqu'à 10 000\$ pour permettre de corriger des défauts majeurs sur sa résidence. Le formulaire est disponible à la MRC ou sur le site internet de la MRC des Chenaux.
- De la Fondation Rues Principales nous invitant à une journée de maillage et d'échange sur le thème « Brancher nos rues principales : les technologies au service de la revitalisation » qui se tiendra mercredi le 25 septembre prochain au Capitole de Québec.
- De madame Geneviève Paré, directrice Fonds Communautaire des Chenaux, nous demandant un soutien financier de 200\$ afin d'être en mesure de défrayer les coûts du matériel scolaire nécessaire pour les enfants de la MRC des Chenaux qui proviennent de familles à faible revenu.

(DE MADAME)

- De madame Nicole Grégoire, directrice des relations avec l'administration de l'Office québécois de la langue française du Québec, nous informant que la Charte de la langue française prévoit certaines dispositions qui visent prédominance du français dans l'affichage public.
- De monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et député de Jonquière nous confirmant une aide financière de 1 508 559\$ s'appliquant à un coût maximal de 3 017 117\$, dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalités pour la réalisation des travaux d'alimentation et de traitement de l'eau potable. De plus, il nous informe qu'un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement nous sera transmis prochainement. Ce protocole stipulera l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrat.
- De monsieur Sylvain Gaudreault, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), nous informant de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Ainsi, si une entreprise avec laquelle notre organisation est en lien contractuel se voit refuser son autorisation des marchés financiers, nous recevrons une lettre accompagnée de la liste de nos contrats en cours avec cette entreprise. Nous aurons alors 15 jours pour identifier auprès du MAMROT les contrats dont nous ne voulons pas poursuivre l'exécution. Si nous ne donnons pas suite à cette correspondance, le gouvernement considérera que nous souhaitons poursuivre les contrats en cours avec cette entreprise.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous informant que le gouvernement a édicté le Projet de règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles. La première indexation a eu lieu le 1^{er} juillet dernier et les redevances supplémentaires seront alors de 9,69\$/tonne jusqu'au 31 décembre 2013. Cela portera les redevances à un montant total de 21,10\$/tonne métrique éliminée. Aussi à partir du 1^{er} janvier 2014, les redevances régulières et supplémentaires exigibles pour l'élimination des matières résiduelles seront indexées au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.
- D'un groupe de scientifiques indépendant, nous informant de l'incohérence de projets déposés par le gouvernement du Québec portant sur l'exploitation du gaz naturel dans le schiste et sur le prélèvement des eaux ainsi que leur protection. Selon le groupe de scientifiques, le projet de règlement déposé est incapable d'assurer véritablement la protection des sources d'eau potable, il répond d'abord aux intérêts des sociétés gazières et pétrolières, de plus il porte atteinte aux compétences des municipalités et des communautés locales.
- De SONIC nous informant qu'à partir du 15 août nous ne pourrions plus recevoir de l'essence conventionnelle tel qu'utilisé présentement. Nous allons être desservis par une nouvelle essence pouvant contenir jusqu'à 10% d'éthanol. SONIC s'engage, à ses frais, à nous faire l'installation de filtre nécessaire à l'utilisation de l'éthanol pour nos réservoirs d'essence.
- De la MRC des Chenaux nous informant de l'adoption du règlement 2013-85, modifiant le schéma d'aménagement afin de prévoir un nouveau chemin situé au nord-est de l'autoroute 40, entre la route 361 et la route du village de Champlain. La construction a pour but de permettre aux camions de collecte de déchets l'accès au site d'enfouissement sanitaire de Champlain, sans que ceux-ci aient à transiter par la route 138.

- De la MRC des Chenaux nous informant de l'adoption du règlement 2013-84, modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Chenaux. Afin de combler la demande qui s'établit maintenant à 35 résidences par année au cours des 12 prochaines années, une partie du lot 3 995 874 est exclue de la zone de réserve dans le périmètre urbain. De plus, pour s'ajuster au plan de lotissement résidentiel dans le secteur de la rue Montplaisir, une superficie d'environ 11,7 hectares est également exclue de la zone de réserve.
- D'Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale sollicitant notre participation par l'achat de 25 calendriers historiques 2014 au coût de 10\$ chacun. La 19^e édition du calendrier mettra en valeur le monde des communications en Mauricie.
- De l'Autorité des marchés financiers nous informant des dossiers en cours que nous avons avec la compagnie Dessau inc. Cette dernière ayant été récemment inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), nous avons 15 jours pour identifier auprès du MAMROT les contrats dont nous ne voulons pas poursuivre l'exécution. Si nous ne donnons pas suite à cette correspondance, le gouvernement considérera que nous souhaitons poursuivre les contrats en cours avec cette entreprise.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Permission de voirie pour travaux dans l'emprise du ministère des Transports du Québec (MTQ)

Le 10 juin dernier, monsieur Daniel Leclerc, ingénieur du MTQ nous a transmis notre permission de voirie concernant nos travaux de prolongement de conduite d'aqueduc, situé dans l'emprise de la route 352 (Notre-Dame).

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), stratégie québécoise d'économie de l'eau potable

Le 13 juin dernier, le MAMROT nous informe que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau sont conditionnels et rendent obligatoire l'approbation annuelle, par le MAMROT, du formulaire de l'usage de l'eau potable qui doit être complété avant le 1^{er} juillet 2013. Ce formulaire a été complété et transmis au MAMROT par courrier électronique le 20 juin dernier par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général par intérim.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), Programme d'Infrastructure Québec Municipalité (PIQM)

Le 26 juin dernier, le MAMROT nous informe de certains travaux admissibles dans le cadre du programme PIQM et de la démarche à suivre dans le processus d'appel d'offres public visant à mandater un professionnel. Le MAMROT nous informe également que nous devons obtenir leur accord avant de publier l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Programme Bâtiments, confirmation de l'appui financier pour le remplacement des fluorescents dans cinq bâtiments municipal

Le 10 juin dernier, monsieur Conrad Larivière, directeur principal de ÉnerCible, nous a confirmé que nous avons rempli toutes les conditions convenues à la lettre d'entente datée du 10 août 2012 et qu'un appui financier au montant de 4 073,10\$ nous est officiellement accordé. Le montant a déjà été transmis par Hydro-Québec.

(PROGRAMME)

Programme d'Infrastructure Québec Municipalité, volet Municipalité Amies des Aînés (PIQM, volet MADA), pour l'installation d'un ascenseur au centre communautaire

Le 20 juin dernier, monsieur Hugo Lefebvre, chargé de projet au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) nous avisait que notre projet déposé dans le programme PIQM, volet MADA a été sélectionné pour fin d'analyse. Nous devons fournir certains documents et informations supplémentaires afin que le MAMROT puisse poursuivre l'analyse. Il est à noter que ce projet d'ascenseur peut bénéficier d'une contribution financière de 80% du PIQM.

Développement économique Canada, réponse du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)

Suite à notre demande reçue par Développement économique Canada le 25 mars dernier dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) pour l'installation d'un ascenseur au centre communautaire, notre projet déposé a été sélectionné pour fin d'analyse et nous devons leur transmettre certains documents et informations supplémentaires afin de compléter l'analyse de notre demande d'aide financière.

Développement économique Canada, réponse du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)

Suite à notre demande reçue par Développement économique Canada le 25 mars dernier dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) pour la mise en place d'un parc de jeux d'eau dans la municipalité, nous avons reçu une correspondance à l'effet que notre demande a été rejetée par l'Agence de développement économique Canada.

Fermeture complète du rang du Haut-de-la-Grande-Ligne par le ministère des Transports du Québec (MTQ)

Le 11 juin dernier, monsieur Jean Lamarche, conseiller en communication du MTQ nous a transmis un communiqué concernant la fermeture complète du rang du Haut-de-la-Grande-Ligne entre le rang des Chutes Nord et la route Du Moulin. Le MTQ a constaté que le ponton situé sur la rivière des Chutes présente d'importants risques pour tous les types de véhicule qui pourraient y circuler.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), Certificat d'autorisation pour installation de conduites d'aqueduc et d'égout

Suite à notre demande d'autorisation, datée du 8 mai dernier, madame Céline Tremblay, directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie du MDDEFP nous a transmis notre certificat d'autorisation et nous autorise à effectuer les travaux de prolongement d'une conduite d'aqueduc et d'égout situé sur la route du Moulin, le prolongement d'une conduite d'aqueduc situé sur la rue Notre-Dame ainsi que les travaux d'égout situé sur la rue Saint-François-Xavier de la paroisse de Saint-Narcisse.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de Les Entreprises JPG Bergeron inc. pour la reconduction d'une demande d'exploitation d'une sablière-gravière

Le 4 juin dernier, madame Annie Domaine, représentant Les Entreprises JPG Bergeron inc., a demandé à la Commission un délai de trente jours afin de préparer les informations manquantes. La Commission accepte de prolonger le délai jusqu'au 5 juillet prochain, après ce délai, la Commission rendra sa décision.

(COMMISSION)

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Roger Brouillette

Le 12 juin dernier, la CPTAQ a reçu le plan identifiant le chemin d'accès à la sablière de monsieur Roger Brouillette où il était mentionné que le chemin d'accès passe sur une partie des lots 10, 11, 12, 20, 21, et 22. La CPTAQ demande à monsieur Brouillette de confirmer par écrit que le document reproduit représente fidèlement la réalité.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de la Ferme Heer senc, concernant la construction d'un bâtiment principal sur le même lot que la ferme

La CPTAQ informe la Ferme Heer senc qu'une municipalité ne peut délivrer un permis de construction sur un lot en zone agricole à moins d'une autorisation de la Commission et qu'une copie de la dernière déclaration de revenus de monsieur Andy Heer est requise et doit être transmise à la CPTAQ afin de poursuivre la demande.

Certificat de conformité de la MRC des Chenaux modifiant le plan d'urbanisme numéro de règlement 2013-03-492 et du règlement numéro 2013-03-493 modifiant le règlement de zonage visant à permettre l'agrandissement de la zone 104-I

Le 20 juin dernier monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux nous a transmis notre certificat de conformité pour les changements apportés au plan d'urbanisme afin de rendre l'affectation industrielle des sols occupés par l'entreprise 9139-6838 Québec inc.. De plus, monsieur Pierre St-Onge nous a transmis notre certificat de conformité concernant notre plan de zonage qui a pour objet l'agrandissement de la zone 104-I afin d'y inclure les usages industriels de l'entreprise 9139-6838 Québec inc. Le 22 juin dernier, un avis public a été affiché par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général par intérim, concernant l'entrée en vigueur des deux règlements cités en titre.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 3 juin dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

Aucune question.

2013-07-05

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

(QUE)

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juillet 2013 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-06

Demande pour la gratuité de la salle municipale

ATTENDU que le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) Vallée-de-la-Batiscan souhaite offrir le programme intégré d'équilibre dynamique (P.I.E.D), programme d'exercices qui se veut un outil de prévention pour réduire les risques de chutes et qui vise à améliorer l'équilibre;

ATTENDU que des résidents de Saint-Narcisse sont intéressés à suivre ce cours;

ATTENDU que le Centre de Santé et de services sociaux (CSSS) Vallée-de-la-Batiscan souhaite pouvoir offrir ce programme gratuit le plus près possible des résidences des participants;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

QUE le conseil accepte d'offrir la gratuité de la salle municipale pour la période du 6 septembre au 19 novembre 2013, à raison de deux demi-journées par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-07

Demande de stage en milieu de travail

ATTENDU la demande de monsieur Alexandre Bureau, étudiant au Carrefour Formation Mauricie en comptabilité, de faire un stage à notre municipalité pour une durée de 120 heures;

ATTENDU que monsieur Alexandre Bureau est un citoyen de Saint-Narcisse;

ATTENDU que les différentes tâches à réaliser en comptabilité municipale vont lui permettre d'acquérir et d'intégrer des compétences professionnelles dans un milieu de travail;

ATTENDU que madame Christine Trudel, adjointe administrative, est en mesure de donner la formation et l'information nécessaire pour la réalisation de son stage;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil autorise le stage à monsieur Alexandre Bureau, étudiant en comptabilité au Carrefour Formation Mauricie, pour une durée de 120 heures.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-08

Zonage agricole, demande de monsieur Roger Brouillette

ATTENDU la demande de monsieur Roger Brouillette sollicitant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour poursuivre l'exploitation d'une sablière, sur une superficie d'environ 2 hectares, à même une partie du lot 12 dont il est propriétaire;

(ATTENDU)

ATTENDU que le chemin d'accès pour se rendre à la sablière de monsieur Roger Brouillette passe sur une partie des lots 10, 11, 12, 20, 21 et 22;

ATTENDU que la demande de monsieur Brouillette a déjà été autorisée au dossier numéro 331698 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une période de 5 ans, la présente demande étant donc pour reconduire la décision initiale rendue au présent dossier, le demandeur souhaitant obtenir son autorisation pour une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il n'y a aucune disponibilité d'exploitation d'une sablière dans les limites de la zone blanche de la municipalité et que les exploitations des dites sablières sur notre territoire sont toutes situées en zone agricole, principalement dans le secteur visé par la demande de monsieur Brouillette ;

ATTENDU qu'en référence à la cartographie du classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, le terrain visé et environnant serait majoritairement de classe 7, montrant une pierrosité, sol mince sur roc solide par endroits ;

ATTENDU que la demande de monsieur Brouillette ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

QUE le conseil de la corporation municipale donne son appui à la demande de monsieur Roger Brouillette pour toutes les raisons citées précédemment et recommande à la Commission d'y acquiescer compte tenu de la nature du sol dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-09

Homologation des soumissions dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité, volet 1.5 (PIQM, volet 1.5) et du programme TECQ 2010-2013 pour la fourniture de sable MG-112 et de pierre MG-20

ATTENDU que la municipalité a débuté les travaux d'infrastructures pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme PIQM, volet 1.5 et TECQ 2010-2013;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation auprès de différents fournisseurs, le 7 juin 2013, pour la fourniture de pierres MG-20 et de sables MG-112 pour la réalisation de son projet ;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixées pour la réception des soumissions, le 10 juin 2013 à 16h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 16h15 ;

ATTENDU que l'analyse des soumissions est déposée séance;

POUR LA FOURNITURE DE SABLE MG-112 :

Les entreprises JPG Bergeron : **2,71\$/t.m.** avant taxes et sans escompte.

Roger Brouillette et fils : **2,30\$/t.m.** avant taxes et sans escompte.

POUR LA FOURNITURE DE PIERRE MG-20 :

Maskimo Construction : 13,00\$/t.m. avant taxes avec escompte de 15%.

Ajouter 8,046\$/t.m. pour le transport à partir de la carrière.

Total avant taxes incluant le transport : **19,10\$/t.m.**

Les Constructions et pavage Continental : 12,90\$/t.m. avec escompte de 2%.

Ajouter 5,004\$/t.m. pour le transport à partir de la carrière.

Total avant taxes incluant le transport : **17,64\$/t.m.**

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil homologue l'analyse des soumissions reçues des 4 soumissionnaires qui ont transmis leur soumission selon différents devis faisant l'objet des appels d'offres pour la réalisation de notre projet.

QUE le conseil accepte le plus bas soumissionnaire de chacun des 2 devis faisant l'objet de nos appels d'offres, lesquels sont les suivants, aux coûts suivants avant taxes, leur nomenclature faisant référence à l'analyse des soumissions annexées aux présentes :

Roger Brouillette & fils. :	2,30\$/tm (sable)
Construction et Pavage Continental, :	17,64\$/tm (MG20)

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-10

Homologation d'une soumission dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité, volet 1.5 (PIQM, volet 1.5) et du programme TECQ 2010-2013 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc

ATTENDU que la municipalité a débuté les travaux d'infrastructures pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme PIQM, volet 1.5 et TECQ 2010-2013 ;

ATTENDU que la municipalité a procédé à une demande de prix de gré à gré pour la fourniture de matériaux d'aqueduc;

ATTENDU que la compagnie EMCO corporation a soumis le prix de 21 193,04\$ pour la fourniture de matériaux d'aqueduc;

ATTENDU qu'il est permis par la Loi de procéder de gré à gré l'octroi du contrat puisque le prix soumis est inférieur à 25 000\$;

ATTENDU qu'une analyse des prix soumis a été effectuée par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général par intérim, entre la présente soumission et les prix soumis lors des travaux de 2010 dans le cadre du programme PRECO;

ATTENDU que les prix soumis dans la présente soumission sont comparables aux prix soumis en 2010;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil homologue le contrat à EMCO corporation au montant de 21 193,04\$ pour la fourniture de matériaux d'aqueduc dans le cadre du programme PIQM, volet 1.5.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-11

Contrat de service à Interconnexions LD

ATTENDU que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son système téléphonique ;

ATTENDU que le contrat couvre l'ensemble des équipements, la main d'œuvre et le support technique ;

ATTENDU que les assurances sont nécessaires et obligatoires par le manufacturier afin d'avoir accès au support logiciel et à la mise à niveau des nouvelles versions ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu :

QUE le conseil accepte le coût pour le contrat de service au montant de 1 500\$ taxes en sus pour une période de douze mois.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-12

Offre de service professionnel, dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité, Municipalité Amies Des Aînés (PIQM, volet MADA), pour le projet d'ascenseur au centre communautaire

ATTENDU que pour la mise en place d'un ascenseur au centre communautaire la municipalité doit mandater un ingénieur, afin de réaliser les plans et devis ;

ATTENDU que monsieur Steve Bédard, ingénieur de la firme CPF Groupe Conseil, a les compétences nécessaires à la réalisation de ce mandat ;

ATTENDU que monsieur Steve Bédard a déjà travaillé sur ce projet d'ascenseur en 2007 ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard

Appuyé par monsieur Denis Chartier

Et résolu :

QUE le conseil accepte de mandater monsieur Steve Bédard, ingénieur de la firme CPF Groupe Conseil, pour un montant de 4 750\$ taxes en sus qui inclus le relevé sur place, coordination entre le client et le fabricant, préparation des plans et devis ainsi que l'assistance téléphonique et 2 visites de chantier durant la construction.

Adoptée à l'unanimité.

(HOMOLOGATION)

2013-07-13

Homologation du mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats, pour la vérification juridique et produire lettre de légalité de contrat dans le dossier du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité (PIQM)

ATTENDU que dans le cadre du programme PIQM, la municipalité est dans l'obligation d'engager un consultant faisant partie de l'Ordre des Ingénieurs du Québec, pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour les demandes d'autorisation;

ATTENDU que la volonté municipale est d'octroyer le contrat à la firme Dessau, puisque ceux-ci ont acquis VFP consultant inc. qui avait déjà réalisé plusieurs travaux de recherche et de mise à niveau de notre dossier d'eau potable depuis 1989;

ATTENDU que le Conseil se doit d'avoir un avis juridique et une lettre de légalité de contrat pour les honoraires professionnels dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la firme Migneault Bois, avocats est reconnu pour ces services juridiques au niveau municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse homologue le mandat à la firme Migneault Bois, avocat à un tarif horaire de 165\$/heure pour la réalisation d'un avis juridique et 220\$/heure, pour la production d'une lettre de légalité de contrat dans le cadre du programme PIQM.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-14

Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Philippe Nobert pour permettre la mise en place d'un atelier artisanal de type fumoir à poisson, charcuterie, fromage ou autres produits connexes

ATTENDU que la mise en place d'un atelier artisanal est autorisée dans la zone 123-CR du règlement de zonage 2009-05-438 ;

ATTENDU qu'avec le type de produits proposés et de transformation souhaitée, il est indéniable que le procédé aura un rejet de type cheminé pour évacuer les résidus de la combustion ;

ATTENDU que le procédé de fumage se fera par four à convection de type électrique et non par combustible (bois ou produits pétroliers) ;

ATTENDU que le ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) n'a aucune recommandation et objection à la réalisation de ce projet et que ledit ministère nous produira une lettre attestant le tout conforme aux normes du MDDEFP ;

ATTENDU que monsieur Jean-Philippe Nobert pourra profiter d'un bâtiment de type garage existant appartenant à son père, situé au 280 rue Alfred, pour le démarrage de son entreprise ;

(ATTENDU)

ATTENDU que la mise en place d'un atelier artisanal de type fumoir à poisson, charcuterie et fromage est unique dans la région et ne peut être que favorable pour l'économie ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil accorde la dérogation mineure au dossier de monsieur Jean-Philippe Nobert pour la mise en place d'un atelier artisanal, de type fumoir à poissons, charcuterie, fromage ou autres produits connexes pour une période d'une année avec la possibilité d'un renouvellement, mais conditionnellement à une attestation écrite du MDDEFP que le projet répond aux normes en place et conditionnellement à ce qu'il n'y est aucune fumée, poussière, odeur et bruit perceptible à l'extérieur du terrain situé au 280 rue Alfred, lot P-61 et que suite à la réception de plusieurs plaintes fondées sur le non-respect de l'article 16.5 du règlement de zonage, la municipalité pourrait mettre fin aux activités de ce projet d'atelier artisanal sans préavis, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-15

Demande de dérogation mineure de madame Francine Fugère pour permettre la mise en place et l'utilisation d'une roulotte pendant la saison estivale ainsi que l'entreposage hivernal

ATTENDU la demande de madame Francine Fugère, pour lui permettre l'utilisation d'une roulotte pendant la saison estivale et son entreposage en saison hivernale au 531 3^e rang à Saint-Narcisse ;

ATTENDU que madame Francine Fugère a sa résidence principale située au 1585 5^e Avenue à Shawinigan Sud ;

ATTENDU que l'article 15.1 du règlement de zonage 2009-05-438 nous indique que les roulettes sont permises uniquement sur des terrains de camping, chantier de construction ainsi que les chantiers forestiers comme habitation temporaire ;

ATTENDU que la dérogation demandée consiste à ne pas respecter la norme à l'article 15.1 du règlement de zonage 2009-05-438 ;

ATTENDU que le fait d'accorder cette dérogation mineure, la municipalité viendrait causer un précédent à l'utilisation des roulettes sur les terrains résidentiels ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil refuse d'accorder la dérogation mineure au dossier de madame Francine Fugère, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

(QUE)

2013-07-16

Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

ATTENDU que le congrès annuel de la FQM se déroulera les 26, 27 et 28 septembre prochain au Centre des congrès de Québec sous le thème mobilisateur « Le gouvernement municipal en action »;

ATTENDU que différents ateliers seront organisés notamment sur l'occupation du territoire, l'environnement, l'agriculture, la forêt, les nouvelles technologies, la sécurité publique et bien d'autres;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et que les élus auront l'occasion d'aborder des sujets comme le développement économique, la fiscalité, la livraison des services et l'environnement sous forme interactive avec les conférenciers;

ATTENDU que le développement des municipalités comporte des enjeux importants et que les élus doivent être au cœur des enjeux importants pour le développement de nos municipalités;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean Tessier
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2013 et assume les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à deux conseillers afin que ces derniers participent aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-17

Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable

ATTENDU la réception d'une demande de mesdames Odette, Denise et Joanne Dessureault pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de leur logement du 609, rang 2 Nord;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de mesdames Odette, Denise et Joanne Dessureault les taxes de services de leur logement vacant depuis le 1^{er} janvier 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'adjointe administrative à faire les écritures comptables aux rôles de perception pour soustraire les taxes de services au dossier de mesdames Odette, Denise et Joanne Dessureault pour l'année 2013 pour le logement vacant situé au 609, rang 2 Nord à Saint-Narcisse.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, adjointe administrative à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Nina Trépanier situé au 487, rue Saint-Arnaud à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

(ADOPTION)

2013-07-18

Adoption des Indicateurs de gestion

ATTENDU que le document sur les indicateurs de gestion 2012 a été préparé par madame Christine Trudel et monsieur Stéphane Bourassa, lequel a été transmis au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) par transmission électronique le 26 juin dernier;

Attendu que ce document a été transmis par courrier électronique le 26 juin à chacun des élus municipaux;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil adopte le document sur les indicateurs de gestion 2012 et en autorise le dépôt au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-19

Signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.4

ATTENDU la réception d'une lettre signée de Monsieur Jean-François Bellemare, directeur général des infrastructures par intérim, accompagnée du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), d'une aide financière maximale de 1 508 559\$ dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 1.4 ;

ATTENDU qu'afin que le MAMROT soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière, un exemplaire du protocole d'entente doit être dûment signé et retourné, accompagné de la résolution autorisant sa signature, dans les trente jours de sa réception par la municipalité ;

À CES CAUSES, il est proposé par Madame Nathalie Jacob;
Appuyé par Monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse homologue le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le MAMROT, d'une aide financière maximale de 1 508 559\$ dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 1.4.

QUE le Conseil mandate Monsieur Guy Veillette, maire, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-20

Intégration du puits P-14 et travaux de mise aux normes de notre système d'approvisionnement en eau potable dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM), mandat à la firme Dessau pour obtenir notre certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement

ATTENDU que dans le cadre du programme PIQM, la municipalité doit poursuivre ses travaux pour réaliser la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable; **(ATTENDU)**

ATTENDU que conformément à la résolution 2001-10-24, les travaux prévus en 2001 consistaient en la réfection du puits P-14, la construction d'une conduite d'amenée et les travaux de mise aux normes;

ATTENDU que selon les priorités et l'échéancier déposés par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général par intérim, les travaux à réaliser en 2013 consistent, dans un premier temps, à effectuer l'aménagement du puits P-14 et dans un deuxième temps, à ériger un bâtiment de chloration et à construire une conduite d'amenée;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour réaliser nos travaux;

ATTENDU qu'en regard des travaux prévus au puits numéro 14, la firme VFP, consultant inc., filiale de la firme Dessau inc., était déjà au dossier avant l'application de la loi 106 et que l'adjudication du présent mandat relié au puits numéro 14 est faite en application de l'article 223 Chapitre 68 (L.Q. 2001) ;

Et il est résolu :

QUE le conseil mandate monsieur André Lahaye, ingénieur chez Dessau, pour produire les plans et les devis techniques nécessaires au traitement et à l'intégration du puits numéro 14 au réseau d'aqueduc, mandat qui est donné conformément à la description des activités déposée par monsieur André Lahaye, laquelle description est annexée à la page 1576 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

QUE le conseil confie également un second mandat à monsieur André Lahaye pour produire les plans et devis nécessaires à la construction d'un bâtiment de chloration et d'une conduite d'amenée reliant le puits numéro 14 au réservoir d'eau potable, conformément à la proposition soumise, laquelle proposition est annexée à la page 1576 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

QUE le conseil mandate également monsieur André Lahaye pour compléter et déposer les documents requis dans chacun des dossiers cités précédemment pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la réalisation des travaux prévus aux présentes.

Refusée à l'unanimité.

2013-07-21

Nouvelle considération de la résolution 2013-06-17 pour l'intégration du puits P-14 et travaux de mise aux normes de notre système d'approvisionnement en eau potable dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM), mandat à la firme Dessau pour obtenir notre certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement

ATTENDU que la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats a fait les vérifications nécessaire afin de nous assurer de la légalité d'octroi de contrat à la firme DESSAU;

ATTENDU que suite aux vérifications de résolutions antérieures par la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats, le principe d'antériorité n'existe plus afin de nous permettre de poursuivre un contrat avec la firme DESSAU;

(ATTENDU)

ATTENDU que la firme DESSAU est inscrite au Registre des Entreprises Non Admissibles (RENA);

ATTENDU que la municipalité devra aller en appels d'offres publics pour les honoraires professionnels dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que cette résolution doit être à nouveau considérée par le conseil;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil désapprouve la résolution 2013-06-17;

QUE cette résolution est réputée n'avoir jamais existé.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2013-07-22

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Jean Tessier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général par intérim

